AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION "des Pays de la Loire"
Maine-&-Loire, Loire-Atlantique, Sarthe, Vendée, Mayenne

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F.

SERVICE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Cité Administrative rue Dupetit-Thouars 49043 ANGERS CEDEX
Téléphone n° 66.21.32 Poste 571

Régisseur des recettes DDA
C. C. P. 8604-02 Nantes

DLP-3-7-80699215

N° 514 AD

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant. M. JOURNET

VIGNE

MILDIOU - Les indications de la note n° 194 de Juin sont confirmées. Les basses températures ont allongé les durées d'incubation de la maladie dont les taches n'apparaissent que progressivement. Elles sont, jusqu'ici, assez rares, sauf dans les vignobles de Vendée.

Il convient donc de terminer ou d'exécuter les traitements conseillés dans la note n° 194 de Juin.

POMME DE TERRE

MILDIOU - Les pluies pratiquement incessantes depuis le 9 Juin ont provoqué la formation de foyers de mildiou de la pomme de terre qui ont été récemment découverts.

Les conditions climatiques ont été exceptionnellement favorables à l'extension de ces foyers et l'on doit s'attendre, dans les régions où ils ont été observés (principalement Nord de la Mayenne),à une aggravation prochaine de la maladie. En conséquence :

+ départements de la Mayenne, de la Sarthe, de la Loire-Atlantique et de la Vendée

- dans toutes les parcelles de variétés sensibles, non destinées à un prochain arrachage et non encore protégées, effectuer d'urgence un premier traitement.

- dans les parcelles de variétés sensibles, non destinées à un prochain arrachage et traitées conformément à la dernière note de la Station, effectuer un nouveau traitement, la dernière protection ayant été généralement éliminée par les pluies.

+ département du Maine-et-Loire : effectuer, dès maintenant, un traitement dans les parcelles de variétés sensibles non destinées à un proche arrachage.

Dans les parcelles où le mildiou se révèlerait déjà grave, utiliser de préférence, un fongicide pénétrant (cymoxamide) ou mieux systémique (métalaxyl).

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER - Nous confirmons les indications du bulletin n° 194 du 23 Juin. Les projections d'ascospores sont actuellement terminées mais des taches peuvent apparaitre pendant tout le début de Juillet. En conséquence, en cas de pluies importantes, ne pas hésiter à renouveler la protection dans les vergers où des taches sont visibles.

OIDIUM - Continuer à surveiller l'évolution de l'oïdium.

CARPOCAPSE - Les conditions climatiques continuent à être très défavorables au carpocapse. Il n'y a donc pas lieu de renouveler la protection contre cet insecte, même si elle est éliminée par les pluies. L'activité du carpocapse ne reprendra qu'avec l'élévation des températures. Des informations, à ce sujet, seront données en temps voulu.

MAIS

PYRALE - En cage d'élevage, les éclosions de papillons ont débuté le 13 Juin ; jusque là elles sont demeurées peu abondantes. Les piégeages en culture sont faibles et irréguliers et les conditions climatiques sont défavorables au ravageur en raison des basses températures. En conséquence, il est beaucoup trop tôt pour intervenir.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des "PAYS DE LA LOIRE" :

G. RIBAULT.

24 B

TIRAGE DU 30 JUIN 1980